

Constitution du dossier d'inscription

Le dossier de candidature est à envoyer :

- En RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION
ou
- À déposer à l'école auprès du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 avant le **15 février** de l'année en cours.

OBLIGATOIUREMENT dans un porte-vues (cahier plastifié comportant des feuilles plastifiées transparentes) avec les documents suivants dans l'ordre de la liste ci-dessous :



- Porte-vues
- La fiche de renseignements imprimée (à laquelle vous accédez par le bouton sur le site internet)
- La fiche d'autorisation de diffusion des résultats sur internet imprimée (à laquelle vous accédez par le bouton sur le site internet)
- Une demande manuscrite de participation aux épreuves
- Pour les personnes présentant un handicap ou une incapacité temporaire, et demandant un aménagement des conditions de l'épreuve du concours, toute condition particulière de passation des épreuves devra faire l'objet d'une démarche auprès de la MDPH (https://mdph.lenord.fr/site/dac_51725/telecharger-un-formulaire ou MDPH de votre département de résidence) et transmettre à l'école d'IADE une photocopie de la réponse positive de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées.
- Un curriculum vitae dactylographié, précisant : Etat civil complet du candidat (nom patronymique, nom marital, date et lieu de naissance, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de sécurité sociale), Formation scolaire et professionnelle, Cursus professionnel, Formations continues avec les copies des justificatifs
- Une copie de tous les titres, certificats ou diplômes. Exemple : Baccalauréat, DAEU, Diplôme universitaire
- Diplôme d'Etat et AFGSU niveau 2 (**mise à jour obligatoire** pour la rentrée scolaire)
- Une copie du diplôme d'Etat d'infirmier et son enregistrement avec numéro ADELI. Pour les candidats ayant un diplôme étranger européen, justifier d'une attestation d'autorisation d'exercice en France (carte professionnelle délivrée par la ARS ou autre document).
- Un état des services avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'infirmier diplômé d'Etat ou de sage-femme diplômée d'Etat, attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois minimum au 1^{er} janvier de l'année du concours. C'est à dire une attestation de l'employeur précisant la date d'entrée dans l'établissement et le régime du temps de travail (temps plein, temps partiel).
- Pour les infirmiers diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription, au rôle de patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice et

tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'état d'infirmier.

- Un certificat médical attestant que le candidat a bénéficié des vaccinations obligatoires fixées par [l'article L 3111-4 du code de la santé publique](#) .
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre – indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité.
- Un chèque du montant précis des frais d'inscription aux épreuves du concours d'entrée 110,00 Euros pour le concours 2026 à l'ordre du TRESOR PUBLIC. **Inscrire le nom et prénom du candidat au dos du chèque.**
- Deux photographies couleur d'identité où vous pouvez sourire (inscrire votre nom au dos de chaque photo).
- Une enveloppe suffisamment GRANDE pour y mettre le dossier de candidature portant l'adresse du candidat (format 30 x 40 cm environ)